

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dzaoudzi, le 1<sup>er</sup> mars 2024

### Amélioration de la ressource : levée de la limitation de certains usages de l'eau

L'amélioration de la situation hydrologique du territoire marque un retour à la normale. Les débits en rivière sont élevés, les nappes phréatiques sont rechargées et les retenues collinaires sont remplies.

**Compte tenu de cette amélioration, le préfet et l'ensemble du Comité de suivi de la ressource en eau ont décidé de lever les mesures provisoires de restriction ou d'interdiction de certains usages de l'eau.**

**Par conséquent, à compter du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, l'usage de l'eau est autorisé dans les cas suivants :**

- Le lavage des véhicules hors des stations de lavage professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau ;
- Les manzarakas (cérémonie du grand mariage) ;
- Les manifestations de type « pool party »
- Le lavage des trottoirs, des bâtiments, façades, terrasses, cours et murs de clôture ;
- L'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins d'agrément, des massifs fleuris, des espaces sportifs de toute nature (hors irrigation agricole) ;
- Le lavage des embarcations, motorisées ou non, par tout moyen branché sur le réseau public, à l'exception de celles des services et organismes ayant des missions de police, de secours et de sauvetage en mer ;
- Le rinçage des personnes au retour d'une sortie en mer par tout moyen branché sur le réseau public ;
- Le remplissage et le maintien à niveau des piscines privées ;
- L'arrosage des jardins potagers de minuit à 18 h ;
- L'usage d'eau potable à des fins d'épreuves réglementaires nécessitant un volume d'eau supérieur à 5 m<sup>3</sup> ou pour réaliser des exercices incendies ;
- L'usage d'eau potable pour l'avitaillement des navires de commerce, sauf dérogation en cas d'urgence ;
- Le remplissage et l'appoint en eau des bassins individuels dans les établissements recevant du public (ex : jacuzzis, spas) dès lors qu'ils ne sont pas raccordés à un système de récupération totale et de ré-usage des eaux ;



Le Préfet et l'ensemble du Comité de suivi de la ressource en eau appellent à la poursuite des efforts quotidiens de préservation de l'eau, car elle reste une ressource rare qui peut s'épuiser.